

# OBJECTIF 1

Anticiper  
la perte d'autonomie,  
repérer et agir  
le plus tôt possible

# 2-1-1 Renforcer les actions de prévention auprès des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH) et de leurs aidants

## Éléments de diagnostic

### LES CONSTATS

- La Conférence des financeurs compte parmi les innovations de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, tant par son objet, la prévention de la perte d'autonomie que par sa méthodologie nouvelle, la définition d'un cadre commun de financement d'actions.
- Un nombre important d'actions de prévention développées sur les territoires en direction des personnes âgées et de leurs aidants.
- Des difficultés à les repérer et les mobiliser.

### LES ENJEUX

- Renforcer les actions de prévention auprès des personnes âgées et leurs aidants
- Développer ces actions auprès des personnes en situation de handicap et leurs aidants
- Coordonner les acteurs autour des projets à mener sur les territoires
- Développer une culture de la prévention de la naissance jusqu'à la fin de vie: à cet effet, inscrire les actions de prévention tout au long du parcours de vie
- Mesurer la pertinence et les résultats des actions de prévention auprès des bénéficiaires

## Description de l'action

# 1

### Mener des actions de prévention sur le territoire /Poursuivre le déploiement des actions de prévention de la conférence des financeurs pour les personnes âgées et leurs aidants

#### QUOI

- Poursuivre le développement des actions collectives de prévention prévues dans le cadre de la Conférence des financeurs.
- Sensibiliser la personne dans son bien-vivre, la faire adhérer aux actions, l'impliquer, la rendre actrice de sa santé.
- Développer les offres territoriales de proximité cohérentes et adaptées aux besoins
- Définir une politique de prévention coordonnée à l'échelle départementale qui aille au-delà des actions ponctuelles financées par la Conférence des financeurs

#### COMMENT

- Mettre en œuvre le nouveau programme coordonné de la Conférence des financeurs dès 2021
- Impulser des actions de prévention innovantes et co-construites par l'ensemble des acteurs
- Élargir à de nouvelles thématiques en s'inscrivant dans les axes du plan national de la prévention : prévention suicide, conduites addictives, vie affective, violences faites aux femmes...
- Veiller à placer la personne au cœur des actions en acteur principal de sa santé
- Poursuivre les actions auprès des aidants et des aidés sur des ateliers communs
- Poursuivre les actions dans les résidences autonomie (forfait autonomie) et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPAD)
- Renforcer l'évaluation des actions en terme de progrès accompli pour répondre aux besoins des personnes
- Travailler la continuité des actions au-delà des projets ponctuels de la Conférence des financeurs
- Organiser un séminaire annuel sur la prévention pour ajuster la stratégie départementale aux besoins repérés

## 2

## Développer des actions de prévention auprès des personnes en situation de handicap et de leurs aidants

QUOI	COMMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un programme coordonné de prévention autour des grandes étapes de vie des personnes en situation de handicap et de leurs aidants</li> <li>• Améliorer notre connaissance des besoins et des attentes des différents publics : enfants en situation de handicap, personnes handicapées adultes, personnes handicapées vieillissantes et leurs aidants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer des appels à projet dédiés</li> <li>• Développer des actions graduées, adaptées à chaque moment de vie, dès l'enfance et auprès des parents</li> </ul>

## 3

## Sensibiliser/ informer/former le public et les professionnels à la prévention

QUOI	COMMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser une culture de la prévention auprès du grand public et de l'ensemble des acteurs concernés</li> <li>• Amener à des changements de comportements favorisant la préservation de l'autonomie</li> <li>• Identifier les sujets sur lesquels communiquer (exemple: la préparation du passage à la retraite)</li> <li>• Organiser des temps d'information auprès des acteurs sur les actions existantes dans le cadre de la Conférence des financeurs</li> <li>• Présenter aux intervenants les différents dispositifs de répit existants</li> <li>• Communiquer sur les différents dispositifs de protection pour anticiper la perte d'autonomie : mandat de protection future, curatelle aménagée, déclaration de personne de confiance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des supports (affiches, flyers, prospectus, support internet ) et leurs modes de diffusion : envoi par courrier, transmission par les intervenants à domicile, lieux d'accueil et d'informations, presse...)</li> <li>• Communiquer (cf. Axe 1) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Via des rencontres, des informations, des actions de formations</li> <li>• Via la plateforme «Vivre Autonome 41 »</li> <li>• Sensibiliser via les contrats locaux de santé (CLS), les centres d'action médico-sociale précoce (CAMPS) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI)</li> </ul> </li> </ul>

## 4

## Mieux coordonner les différents acteurs de la prévention et de la santé

QUOI	COMMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une approche globale sur le parcours de la vie des personnes âgées et personnes en situation de handicap</li> <li>• Fédérer les acteurs de la prévention en santé et de la prévention de la perte d'autonomie</li> <li>• Renforcer les articulations entre la Conférence des financeurs et tous les acteurs ainsi que les membres du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulser le rapprochement des politiques favorisant l'autonomie et la santé ( Programme Régional de Santé (PRS), Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie (PRIAC), conférence des financeurs</li> <li>• Communiquer largement sur les dispositif en place et faciliter les échanges d'informations entre les acteurs</li> <li>• Identifier les actions de prévention en santé communes à tous les acteurs</li> </ul>



### Public(s) visé(s)

- Personnes âgées, personnes en situation de handicap et leurs proches
- Les professionnels



### Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie (septembre 2015)
- Rapport Libault (mars 2019) : Prévenir la perte d'autonomie pour augmenter l'espérance de vie sans incapacité
- Schéma enfance et famille 2018-2023
- Contrats Locaux de Santé



### Bénéfices attendus

- Toucher tous les publics par une politique de prévention de la perte d'autonomie de la naissance à la fin de vie .
- Anticiper la connaissance des besoins et des attentes permettra d'anticiper pour éviter les ruptures et la dépendance et apporter des réponses adaptées (Réponse accompagnée pour tous...)



### Points de vigilance

- Développer des réponses adaptées en matière de prévention sur tout le territoire y compris en milieu rural
- Créer et développer une prévention actuellement inexistante auprès du public en situation de handicap

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p><b>COORDINATEURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental</li> <li>• Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)</li> <li>• Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)</li> <li>• Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)</li> <li>• Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS)</li> </ul>	<p><b>CONTRIBUTEURS INTERNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)</li> <li>• Vivre Autonome 41</li> <li>• Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA)</li> <li>• Services sociaux du conseil départemental</li> </ul> <p><b>CONTRIBUTEURS EXTERNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la conférence des financeurs, services d'aide à domicile, associations, usagers, conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), communes, intervenants à domicile ...</li> <li>• Éducation nationale</li> <li>• Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)</li> <li>• Contrats locaux de santé (CLS)</li> <li>• Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT)</li> <li>• Equipes mobiles santé</li> <li>• Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)</li> <li>• Mutualité sociale agricole (MSA)</li> </ul>

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



### Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et Cartographie des actions de prévention financées par la conférence des financeurs (nombre d'actions de prévention, nombre de nouvelles thématiques, nombre de résidences autonomie et nombre de résidents et EHPAD proposant ces actions et leur implantation)

# 2-1-2 Améliorer le repérage et prévenir les risques des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH) fragiles et de leurs aidants

## Éléments de diagnostic

### LES CONSTATS

- Des retards dans les prises en charge médicales avec des conséquences traumatiques et neuromusculaires
- Un programme de prévention mal temporalisé
- Des personnes âgées isolées avec de nombreux risques tels que la dépression, la dénutrition, etc.
- La difficulté à mobiliser le bénévolat alors même que l'importance du lien social a été mise en avant.

### LES ENJEUX

- Repérer les personnes fragiles
- Proposer un accompagnement et des solutions adaptées
- Réduire les syndromes post-chutes et les régressions psychomotrices
- Réduire les syndromes anxio-dépressifs
- Améliorer l'orientation des situations fragiles et leur accompagnement
- Éviter les ruptures de parcours

## Description de l'action

# 1

### Renforcer le repérage des situations de fragilité des usagers

#### QUOI

- Harmoniser les modalités de repérage
- Identifier les personnes, les organismes ressources susceptibles de repérer les situations de fragilité
- Travailler à la centralisation et à un circuit de remontée de terrain vers le conseil départemental avec les acteurs concernés
- Poursuivre la prévention et le dépistage précoce des enfants handicapés inscrits dans le dispositif de la protection maternelle et infantile (Aide sociale à l'enfance) en lien avec la Maison départementale de l'Autonomie (MDA) et le centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS)

#### COMMENT

- Identifier les acteurs du repérage
- Constituer un groupe de travail pour définir des critères d'alerte, de repérage et les circuits d'information à mettre en place
- Partager entre acteurs ces critères d'alerte et de repérage des personnes
- Créer une fiche spécifique à destination des services d'urgence, des services à domicile et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ainsi qu'un outil commun de classification

# 2

### Prévenir la fragilité à domicile

#### QUOI

- Mettre en œuvre des solutions ou des outils de prévention et de prise en charge pour lutter contre l'isolement et les risques de chutes et de dénutrition
- Pour éviter les ruptures de prise en charge des personnes en situation de handicap hospitalisées ou en structure, organiser la transition vers un logement autonome avec possibilité de période d'essai permettant, si nécessaire, un retour en établissement
- Pour éviter les ruptures de prise en charge des personnes âgées hospitalisées ou en structure, organiser le retour à domicile (cf fiches 2.3.2 et 3.1.3)
- Informer sur les risques liés aux changements climatiques (canicules, grand froid) et les menaces de contagions

#### COMMENT

- Identifier des personnes ressources et/ou des dispositifs de prise en charge sur lesquels s'appuyer
- Déployer des packs domotique et des solutions de téléassistance avancée
- Maintenir les ateliers spécifiques sur les risques de chutes, sur la nutrition...
- S'appuyer sur les forums et les semaines et journées d'informations déjà développées (cf. fiche 1.1.4)
- S'appuyer sur les outils mis à disposition par la Haute Autorité de Santé (HAS)
- Déployer la fiche de liaison inter-services (feuille jaune frigo)
- Informer les acteurs et les services concernés sur les mesures à adopter en cas de risques sanitaires

## 3

## Encourager le lien social et la solidarité

## QUOI

- Promouvoir l'engagement et la fidélisation de bénévoles au sein des associations
- Soutenir et développer le partenariat
- Développer les actions ayant pour objectif le maintien du lien social
- Développer des actions et des rencontres intergénérationnelles

## COMMENT

- Proposer un programme de formation aux nouveaux bénévoles
- Accompagner la mise en œuvre du programme national de lutte contre l'isolement des Personnes Âgées (MONA LISA) dans le Loir et Cher (association les petits frères des pauvres)
- Contribuer au développement du projet Voisins solidaires
- Développer des actions de solidarité lors de la Semaine bleue
- Poursuivre les partenariats avec les écoles et les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)
- Participer aux forums des associations en partenariat avec la préfecture



## Public(s) visé(s)

- Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants
- Les intervenants à domicile et les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux



## Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie (septembre 2015)
- Rapport Libault (mars 2019) : Prévenir la perte d'autonomie pour augmenter l'espérance de vie sans incapacité, lutter contre l'isolement de la personne âgée en mobilisant les bénévoles de tous les âges
- Schéma enfance et famille 2018-2023
- Contrats Locaux de Santé



## Bénéfices attendus

- Améliorer la prise en charge des personnes dans les situations de fragilité, d'urgence ...
- Éviter les ruptures de prise en charge
- Diminuer le nombre de chutes à domicile
- Diminuer le nombre d'hospitalisations en urgence dues aux chutes à domicile
- Diminuer le risque de dépendance (retarder l'entrée dans l'Allocation Personnalisée d'Autonomie)



## Points de vigilance

- Lien avec l'outil de liaison interservices

## PILOTAGE DE L'ACTION

### COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) :
- Pilotes MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)
  - ERVMA (Equipe Régionale Vieillesse Maintien de l'Autonomie)
  - Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)

### CONTRIBUTEURS INTERNES

- Maison départementale de l'Autonomie (MDA) :
- Service évaluation-accompagnement
  - Vivre Autonome 41

### CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Groupe hospitalier territorial (GHT)
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>



### Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre d'outils de liaison interservices utilisés
- Nombre de formations sur les critères de fragilité (lien avec ERVMA)